

JOURNÉE NATIONALE DU DON D'ORGANES : C'EST LE MOMENT DE RAPPELER A VOS PROCHES QUE VOUS ÊTES DONNEURS



Chaque année le 22 juin, se tient la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs.

Cette année, l'Agence de la biomédecine souhaite que cette journée devienne le jour où tous les Français rappellent à leurs proches s'ils sont donneurs d'organes après leur mort. La grande majorité de la population (80%¹) est favorable à ce don, 91% pensent qu'il est important de faire part de sa position à ses proches, mais seulement 47% en ont effectivement parlé. ¹. Pourtant, cet échange est vital : c'est bien souvent la condition sine qua non pour que les proches ne rapportent pas une opposition, faute de connaître la volonté du défunt. En effet, avant tout prélèvement d'organes ou de tissus, les

équipes médicales interrogent systématiquement les proches pour s'assurer que la personne n'y était pas opposée. Dans le doute, **si le sujet n'avait jamais été abordé, les proches rapportent par prudence une opposition, si bien qu'un prélèvement sur trois est ainsi empêché. Autant de vies qui auraient pu être sauvées ne le sont pas, sachant que 5 à 7 personnes peuvent bénéficier d'une greffe d'organe vitale, pour chaque donneur décédé prélevé.**

Grâce au don d'organes, 5 314 personnes ont été sauvées en 2022, mais près de 10 000 nouveaux patients sont inscrits en liste d'attente chaque année.

Pour faire respecter votre volonté, parlez du don d'organes avec vos proches.

Nous sommes tous présumés donneurs, mais la loi impose aux équipes médicales de consulter les proches pour recueillir une éventuelle opposition du défunt. En parler de son vivant, c'est les soulager lors de l'entretien. C'est aussi, avec un simple « oui », pouvoir sauver 7 vies.

¹ Enquête nationale réalisée en janvier 2023 par l'Agence de la biomédecine auprès d'un échantillon représentatif de la population âgée de 16 ans et plus.



Tout le monde est concerné par cette démarche, car le don d'organes et de tissus peut se faire à tout âge, quel que soit son état de santé, et, pour les tissus, quelles que soient les conditions du décès. De la même manière que tout le monde peut être greffé, tout le monde peut donner !



Marine Jeantet, directrice générale de l'Agence de la biomédecine :

*« Pour donner plus de chances aux patients en attente de greffe, il faut **réduire le nombre de donneurs potentiels non-prélevés** alors qu'ils ne s'étaient pas opposés au don d'organes de leur vivant. **Il n'y a pas beaucoup de domaines où il suffit d'en parler pour sauver des vies !***

Pour inscrire cette démarche dans le quotidien dédramatiser l'échange et en généraliser l'habitude, l'Agence de la biomédecine veut faire de chaque 22 juin la journée où tout le monde en parle. Une date anniversaire où l'on se rappelle qu'on est tous donneurs, tous receveurs. Comme le 1^{er} décembre est la Journée mondiale de lutte contre le sida, où tout le monde porte le ruban rouge, le 22 juin doit devenir un grand évènement de mobilisation nationale, autour du symbole du ruban vert : le jour où chacun s'informe et rappelle à ses proches qu'il est donneur. Ce n'est que par un grand élan de mobilisation nationale que nous atteindrons les objectifs ambitieux du Plan greffe : pour que tous les malades en attente de greffe puissent être sauvés, il faut que chaque Français se sente concerné et prenne, une fois par an, une minute pour en parler. »

Le don d'organes c'est une date, mais aussi un symbole



Le ruban vert symbolise le don d'organes et de tissus. Il a été adopté le 22 juin 2019 par les associations qui s'engagent pour le don d'organes en France, avec le soutien de l'Agence de la biomédecine, pour signifier l'engagement de ceux qui le portent envers la cause. Il est aussi un signe de gratitude envers tous les donneurs d'organes et de tissus, et un signe d'espoir pour les patients en attente de greffe.

→ Site officiel pour s'informer sur le don et la greffe d'organes : dondorganes.fr

Contacts presse pour l'Agence de la biomédecine

Agence PRPA

chloé.pascal@prpa.fr

Tel : 06 66 48 60 63